

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2024 040

Catégorie

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

1 rue Saint-Rémy

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Emetteur :

FBL

PAD/TK

N° panneau :

Affiché le : 09/04/24

Retiré le : 09/04/24

Annexes : Non [X] O [] Voir accueil

Entreprise : CTL (CHARRON Terrassement Location)
1 Chemin de Hanches-ZAC de HOUX
28130 HOUX

Mail : charron28@orange.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
1 rue Saint-Rémy	Démolition d'un bâtiment en bord de route.	du 10/04/2024 au 22/04/2024			

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Fermeture à la circulation (route barrée)

Ampliation adressée à :

CTL CHARRON
1 Chemin de Hanches-28130 HOUX
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES
Conseil Général, Subdivision du Pays Chartrain
subdivision.pays.chartrain@eurelien.fr

L'Adjointe déléguée

Chantal CHEVALLIER



Chevallier

JOUY, le 08/04/2024

Monsieur le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : 08 AVR. 2024

-et de la notification le :